

COMMUNE
OSTHEIM



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Le 5 décembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard KEMPF, Maire

Présents : Catherine DEMANGEAT (à compter du point n°2), Nicolas KONRADT, Maïté ACKERMANN, Christine MANNY, Nicole LHUBERT, Philippe DELLENBACH, Nicolas HAUSS, Thierry DINTZER, Linda NOTHDURFT, Jean-Marc BURGEL, Christophe KETTERER, Laurence ENGEL

Excusés : Jean-Marc WILLIG, Sylvie GONNACHON, David HOUX, Steve GUTHMANN, Véronique HECHINGER, Tony LEFRANCOIS

Procurations : Jean-Marc WILLIG à Nicolas Hauss, Sylvie GONNACHON à Maïté ACKERMANN, David HOUX à Bernard KEMPF, Steve GUTHMANN à Nicolas KONRADT, Véronique HECHINGER à Catherine DEMANGEAT

Madame Linda NOTHDURFT, Conseillère Municipale, est désignée en tant que secrétaire de séance.

Elle sera assistée du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

8. BUDGET COMMUNE - OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2026

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'année n-1 en attendant le vote du budget primitif.

Budget de la Commune

Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total 2025
20	20 100 €	10 000 €	30 100 €
21	49 500 €	20 000 €	69 500 €
23	512 500 €	-31 500 €	481 000 €
Total	582 100 €	- 1 500 €	580 600 €

Pour l'exercice 2026 les crédits peuvent être ouverts à hauteur de **145 150 €** (580 600 X 25%)

Ainsi est-il proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter selon les modalités ci-dessous, l'ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2026 du Budget Commune, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT.

- d'autoriser en vertu du même article, l'engagement, la liquidation et le mandattement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dont délibérations modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- d'ouvrir 25 % des crédits de l'exercice précédent des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, selon la répartition par chapitre qui suit :

Chapitre	Crédits 2026
20	10 000 €
21	45 000 €
23	90 150 €
Total	145 150 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Frais d'études : 10 000 € (article 203)
 Plantations d'arbres : 10 000 € (article 212)
 Installations générales : 20 000 € (article 2135)
 Autres installations : 10 000 € (article 2158)
 Matériel de bureau : 5 000 € (article 2184)
 Immobilisations corporelles : 90 150 € (article 231)

Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les propositions.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procuration : 5
Pour : 18	Abstentions :	Contre :

Suivent au registre les signatures
 des membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 OSTHEIM, le 16/12/2025

Le Maire,
 Bernard KEMPF

La secrétaire de séance
 Linda NOTHDURFT

